



# INFORMATIONS PRATIQUES SUR LE PRELEVEMENT

Prélèvement trimestriel (4 fois)

Prélèvement à l'échéance (1 fois)

## FONCTIONNEMENT

Prélèvement de la somme en 4 échéances sur votre compte bancaire.

Les demandes arrivées **après le 30/11/2022** seront prises en compte pour **l'année 2024**.

Dates prévisionnelles de prélèvement :

- 20 janvier,
- 16 avril,
- 16 juillet,
- 16 octobre.

### **Paiement du solde (prélèvement trimestriel) :**

Avant le prélèvement du 16 octobre, vous recevrez une redevance vous informant du solde de la facture correspondant à la situation de votre dossier à cette date.

Prélèvement de la somme globale sur votre compte bancaire.

Les demandes arrivées **après le 31/01/2023** seront prises en compte pour **l'année 2024**.

Date prévisionnelle de prélèvement :

- 16 avril

## ECHEANCES IMPAYEES

Si un prélèvement ne peut pas être effectué à cause d'une insuffisance de provision sur votre compte ou d'un autre motif, vous recevrez une lettre de rappel émanant du Trésor Public.

En cas de deuxième incident de paiement dans l'année, vous perdrez le bénéfice du prélèvement trimestriel.

Vous recevrez alors une facture correspondant au solde restant.

## CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES

Vous devez signer une nouvelle autorisation de prélèvement sur le nouveau compte :

- ◆ En vous adressant au service Environnement,
- ◆ Le formulaire est aussi disponible sur [www.cc-sudestuaire.fr](http://www.cc-sudestuaire.fr)

Tout changement de coordonnées bancaires est pris en compte le mois suivant la réception de la nouvelle demande de prélèvement.

## CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE SITUATION FAMILIALE

Vous devez communiquer votre nouvelle adresse ou nous informer de tout changement au service Environnement :

- ◆ Par téléphone : 02 40 27 75 15
- ◆ Par courrier : CCSE – Service Environnement – 2 avenue Jules Ferry 44250 SAINT BREVIN LES PINS
- ◆ Par courriel : [environnement@cc-sudestuaire.fr](mailto:environnement@cc-sudestuaire.fr)

## RENONCER AU PRELEVEMENT

Vous pouvez résilier votre contrat directement auprès du service Environnement :

- ◆ Par courrier : CCSE – Service Environnement – 2 avenue Jules Ferry 44250 SAINT BREVIN LES PINS
- ◆ Par courriel : [environnement@cc-sudestuaire.fr](mailto:environnement@cc-sudestuaire.fr)